



Frouzins, le 15 Octobre 2020

Département de la Haute-Garonne  
Arrondissement de Muret

[www.mairie-frouzins.fr](http://www.mairie-frouzins.fr)

## Arrêté n° 2020-AT-78

### Portant interdiction de travaux dans les cimetières durant la période de la Toussaint

Monsieur le Maire de la commune de FROUZINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211 et suivants,

Considérant que les travaux sur les concessions existantes aux cimetières de FROUZINS peuvent être de nature à troubler l'ordre pendant la période de Toussaint,

## ARRETE

**Article 1** : Les travaux sur les concessions existantes aux cimetières de Frouzins seront interdits du samedi 17 Octobre au lundi 2 Novembre 2020 inclus.

**Article 2** : Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale principal 2ème classe, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CUGNAUX et tout agent placé sous ses ordres, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Jérôme LAFFON

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.